

STATUTS

Société Civile Immobilière

« A-L »

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIETE EN FORMATION

PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES STATUTS

- NEANT - aucun acte n'a été effectué avant la signature des statuts.

Conformément à l'article L 210-6 du Code de commerce, cet état a été établi préalablement à la signature des statuts, et sera annexé auxdits statuts.

La signature des statuts emportera reprise de ces engagements par la Société dès qu'elle aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

Signé par :

Emilie PORCARRA

C032CCDB43FA4EE...

Signé par :

Pierre-Yves RALAUD

74DBC5052F29431...

24/03/2026.

Paraphe

EP

Paraphe

PR